



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 JANVIER 2024

N° B18_01_2024_06 - Association Mémoire Partagée - Attribution de la subvention 2024 (annexes)

Annexe(s) :

- *Règlement cadre*
- *Contrat d'engagement républicain*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	20	2	22	8

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 12 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit janvier, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne à Les Arcades à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BARILLOT Dorick, BERNARD Eric, BINET Frédérique, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, CHOURELL Gilles, COUSIN Sylvie, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POUVREAU Lise, RAGOT Nicolas, THELLIER Odile

Etaient représentés :

CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à BINET Frédérique), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BLANCHET Philippe, CACLIN Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, NIVELLE Jean-Pierre, PELTIER Jérôme, ROUXEL Patricia, THIBAUT Evelyne

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Association Mémoire Partagée - Attribution de la subvention 2024 (annexes)

Annexe(s) :

- *Règlement cadre*
- *Contrat d'engagement républicain*

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C16-11-2023-04B du conseil communautaire du 16 novembre 2023 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 9. La décision sur l'attribution de subventions aux associations, dans la limite de 23 000 € par association et par an, hors application du fonds Mellois en Poitou 2030, sous réserve que les crédits soient inscrits au budget » ;

Vu l'avis favorable de la commission subvention et partenariat en date du 8 janvier 2024 ;

Vu le règlement cadre pour l'attribution des subventions aux associations non conventionnées ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République ;

Vu le décret du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses qui contribue au développement de la vie locale dans les domaines culturel, éducatif, environnemental, social et sportif. La communauté de communes Mellois en Poitou soutient les initiatives menées par des associations, dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée. Elle peut donc, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt communautaire et en cohérence avec les orientations du projet communautaire.

A ce titre, l'association Mémoire Partagée a sollicité la communauté de communes le 25 octobre 2023 afin de bénéficier d'une subvention pour un montant de 300 € au titre de l'année 2024.

L'association Mémoire partagée a pour but de :

- Maintenir et transmettre le souvenir des victimes du fascisme, de l'Holocauste et de la Shoah,
- De militer contre l'oubli et toutes formes d'intolérance,
- De préparer, organiser et accompagner des voyages d'études dans les lieux, et ville de mémoires européennes.

L'association organise du 4 au 10 février 2024 la venue de Dorota Kuczynska, guide francophone pour le musée d'Auschwitz Birkenau. Cette dernière interviendra à 9 reprises dans les établissements scolaires du département notamment à Melle, Sauzé-Vaussais, Chef-Boutonne. Lors de cette semaine, l'association Mémoire partagée souhaite organiser une manifestation extraordinaire grand public à Fontivillié avec une visite du lieu où Ida Grispan a vécu réfugiée avant d'être arrêtée et envoyée au camps d'Auschwitz. Extrait de film, témoignages compléteront notamment cette visite. Puis en 2^{ème} partie de soirée, une conférence sera proposée autour de la vie d'Ida Grispan.

Conformément à l'avis de la commission subvention et partenariat en date du 8 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'attribution d'une subvention à l'association Mémoire Partagée d'un montant de 300 € au titre de l'année 2024, dans les conditions présentées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Sylvie COUSIN

Fabrice MICHELET